



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Que faire si j'ai perdu tous mes papiers en même temps ?


Vérifié le 25 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour un adulte

Si vos papiers d'identité ont été perdus, la déclaration de perte peut se faire en même temps que la demande de nouveaux papiers.

Procédure pour demander des nouveaux papiers

Document	Procédure
Carte d'identité	Renouvellement d'une carte d'identité perdue - Majeur
Passeport	Renouvellement d'un passeport perdu - Majeur
Permis de conduire	Remplacement d'un permis de conduire perdu
Carte grise	Remplacement d'un certificat d'immatriculation perdu

 **A noter** : il faut commencer par remplacer votre carte nationale d'identité ou votre passeport, car il faudra présenter une pièce d'identité valide pour demander les autres documents.

Pour un mineur

Procédure pour demander des nouveaux papiers

Document	Procédure
Carte d'identité	Renouvellement d'une carte d'identité perdue - Enfant mineur
Passeport	Renouvellement d'un passeport perdu - Enfant mineur

Textes de référence

- [Circulaire du 19 janvier 2004 relative à l'enregistrement des déclarations de perte des documents d'identité \(PDF - 75.3 KB\)](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=29313) 

Services en ligne et formulaires

- [Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630)
Formulaire
- [Déclaration de perte, de vol ou de dysfonctionnement de carte vitale \(régime général\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49814) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49814)
Téléservice